



GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES MARCHÉS PUBLICS

OBJECTIFS

- ✓ Connaître le cadre réglementaire de la dépense publique en matière de marchés publics, les acteurs et leurs responsabilités
- ✓ Sécuriser l'exécution administrative et financière des marchés
- ✓ Connaître la réglementation relative aux modifications des marchés en cours d'exécution

PRIX	LIEU	DATES 2022
1020 € TTC	Paris	19-20 mai 10-11 octobre

SATISFACTION CLIENT

★★★★★ 95,4 % (261 avis)

INTERVENANT

Expériences professionnelles

- ✓ Consultant-formateur en achat et en marchés publics
- ✓ Directeur des achats

Missions réalisées :

- ✓ Formations : gestion administrative et financière des marchés publics, clauses de prix dans les marchés publics, actualité de la jurisprudence en marchés publics ...
- ✓ Conduite de projet : élaboration des procédures d'exécution administrative et financière des marchés publics et accompagnement à leur mise en œuvre ...

Quelques références :



Contactez l'intervenant : contact@axes-management.fr

PROGRAMME

2 JOURS

Le processus de la dépense publique dans le cadre du décret GBCP

Les actes d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre

- Les bons de commandes, les marchés subséquents et les ordres de service (OS)
 - Les actes modifiant les marchés ou les accords-cadres
 - Les avenants : les différents types, sujétions techniques imprévues, exemples de jurisprudence
 - La force majeure et l'imprévision
 - Les décisions de poursuivre
- Atelier : rédiger un avenant et en justifier le recours*

Les clauses financières

- Les différents types de prix : unitaire, global et forfaitaire, mixte
- La notion de prix économique : prix ferme, actualisable, révisable
- Les variations de prix : actualisation, révision (*exercices pratiques*)
- L'avance, l'état d'acompte et les paiements partiels définitifs (*exercices pratiques*)
- Les pénalités de retard et de mauvaise exécution, les remises de pénalités (*exercices pratiques*)
- Le règlement des sous-traitants
- Les nantissements et cessions de créance
- La retenue de garantie, la garantie à première demande et la caution bancaire

La constatation du service fait

- Les dispositions des CCAG
- Les délais et les opérations de vérification
- Les décisions : réception ou admission, ajournement, réfaction, rejet

Le paiement des dépenses

- Le délai global de paiement : la réforme de la loi DADUE du 28 janvier 2013
- Les intérêts moratoires (*exercices pratiques*)
- Analyse des principaux rejets effectués par le comptable

Les pièces justificatives de la dépense

- L'arrêté du 31 janvier 2018 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des organismes soumis au titre III du décret GBCP

La résiliation des marchés

- Événement extérieur au marché, à la demande du titulaire, faute du titulaire, intérêt général
- Le décompte de résiliation du marché

Conclusion et évaluation de la formation